

REPUBLICQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE –
CANTON D'AUCHEL

CCAS 2026/015



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 22 MAI 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le vendredi 22 mai 2026, à 10 heures, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, en suite de convocation en date du 18 mai 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : M Mason MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Sylvie VICHERY, M. Philippe LAISNÉ, Mme Annette GOZET, Mme Arielle MASSEMIN, M. Christian THERETZ, Madame Irène DELPLACE, M. Bernard BOBEK, Mme Martine CRETON.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme Karine POCQUET (pouvoir donné à Fabien PAUWELS)

Étaient absent(e)s non représenté(e)s :

Soit 10 présents, 1 absent excusé, dont 1 procuration, soit 11 votants.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame Sylvie VICHERY est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 02 mars 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 22.05.26.01. DU 22 MAI 2026

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° 22.03.26.05. en date du 22 mars 2020 fixant à 10 le nombre de membres du CCAS ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° 07.07.26.03. en date du 07 avril 2026, déterminant les 5 membres élus ;

VU l'arrêté municipal N°2026-25, en date du 18 mai 2026, portant désignation des 5 membres nommés du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Monsieur le Président procède à l'installation dans leur fonction des membres désignés, ci-dessous :

- Monsieur Fabien PAUWELS, Madame Sylvie VICHERY, Monsieur Philippe LAISNÉ, Madame Karine POCQUET, Madame Annette GOZET,

- Madame Arielle MASSEMIN, Monsieur Christian THERETZ, Madame Irène DELPLACE, Monsieur Bernard BOBEK, Madame Martine CRETON.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 22 mai 2026 a été, le 22 mai 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du C.C.A.S.


Mason MOREAU

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 22 mai 2026

Le Président du C.C.A.S.


Mason MOREAU



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 22 MAI 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le vendredi 22 mai 2026, à 10 heures, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, en suite de convocation en date du 18 mai 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : M Mason MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Sylvie VICHERY, M. Philippe LAISNÉ, Mme Annette GOZET, Mme Arielle MASSEMIN, M. Christian THERETZ, Madame Irène DELPLACE, M. Bernard BOBEK, Mme Martine CRETON.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme Karine POCQUET (pouvoir donné à Fabien PAUWELS)

Étaient absent(e)s non représenté(e)s :

Soit 10 présents, 1 absent excusé, dont 1 procuration, soit 11 votants.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame Sylvie VICHERY est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 02 mars 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 22.05.26.02.

DU 22 MAI 2026

OBJET : ÉLECTION D'UN (OU D'UNE) VICE-PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS doit, dès sa constitution, élire en son sein un (ou une) Vice-président(e).

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que Monsieur le Président a invité les membres présents à faire acte de candidature ;

Considérant que Monsieur Fabien PAUWELS s'est porté candidat à la fonction de Vice-président du CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à l'élection du Vice-président au scrutin secret.

Résultat des votes :

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Monsieur Fabien PAUWELS a obtenu 11 (onze) voix.

Monsieur Fabien PAUWELS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Vice-président du CCAS.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 22 mai 2026 a été, le 22 mai 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 22 mai 2026

Le Président du C.C.A.S.

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Le Président du C.C.A.S.

Mason MOREAU

Mason MOREAU